



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPLP Interne

Section : Génie Civil

Option : équipements techniques-énergie

Session 2020

Rapport de jury présenté par :

Thierry MONIN
Président du jury

Sommaire

Préambule

1. Postes mis au concours 2020

2. Définition des épreuves

2.1. Textes de référence

2.2. Programme du concours

2.3. Épreuves du concours : nature, durée et coefficient

3. Épreuve de présentation par écrit du RAEP

3.1. Objectifs de l'épreuve

3.2. Commentaires et recommandations

4. Informations statistiques

Épreuve d'admission

Le rapport est rédigé sous la responsabilité du président de jury.

Préambule

La session du CAPLP interne génie civil, option équipements techniques énergies a été particulière cette année pour s'adapter aux conditions sanitaires mises en place au niveau national.

Ainsi l'épreuve d'admission, initialement prévue fin mars et début avril 2020, a été annulée. L'épreuve d'admissibilité (RAEP) devient alors l'épreuve d'admission et a permis au jury d'établir la liste des candidats reçus à ce concours de recrutement. (Cf. Arrêté du 10 juin 2020 portant adaptation des épreuves de certaines sections du concours interne du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP) ouvert au titre de l'année 2020 en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

Ce rapport de jury se limite donc aux commentaires de la seule épreuve de cette session 2020, celle de la présentation, par écrit, du RAEP.

Les attentes du jury pour l'épreuve d'admission des futures sessions restent toujours en cohérence avec celles précisées dans le rapport de la session 2019. Nous invitons les candidats se préparant aux prochaines sessions de recrutement, à le consulter aussi.

Nous remercions ici tous les membres du jury qui ont su s'adapter aux évolutions de ce concours de recrutement.

Nous remercions aussi les membres du jury du lycée privé de La Salle à Alès qui ont contribué à mettre en place les nouveaux sujets de l'épreuve pratique d'admission dans un environnement de laboratoire nouveau, puisque cet établissement accueillait le concours pour la première année en 2020.

Nous remercions enfin, le lycée privé de La Salle à Alès qui a bien voulu accueillir ce concours à partir de cette session 2020. Nous souhaitons tous pouvoir effectivement nous y retrouver pour les épreuves de la session 2021.

1. Postes mis au concours 2020

	CAPLP interne	C.A.E.R
Nombre de postes	15	3

2. Définition des épreuves

2.1. Textes de référence

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

ANNEXE III

EPREUVE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP)
DU CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL

A - Sections autres que langues vivantes-lettres, lettres-histoire et géographie, mathématiques-sciences physiques

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle.

Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

— dimensions des marges :

droite et gauche : 2,5 cm ;

à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm.

sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour

l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Coefficient 1

Nota. — Pendant l'épreuve d'admission, **dix minutes maximum** pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

2.2. Programme du concours

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel

Art. 4. – Les programmes des épreuves des concours sont, sauf mention contraire, ceux des brevets de technicien supérieur et diplômes universitaires de technologie correspondants, éventuellement ceux des classes de second cycle du second degré correspondantes, traités au niveau M1 du cycle master.

2.3. Épreuves du concours : nature, durée et coefficient

Nature des épreuves	Durée	Coefficient
Épreuve d'admissibilité Épreuve support de l'admission pour la session 2020	Établi par le candidat	1
1. Étude d'un dossier RAEP		
Épreuve d'admission Annulée pour la session 2020	6h	2
2. Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel		

3. Épreuve de présentation par écrit du RAEP

3.1. Objectifs de l'épreuve

Faire part de l'expérience professionnelle acquise durant la période précédant le concours, au travers d'un dossier de reconnaissance d'acquis (RAEP).
Le dossier est établi selon les modalités précisées à l'annexe III de l'arrêté du 19 avril 2013.

3.2. Commentaires et recommandations

Les 2 parties doivent être paginées de façon distincte : 1/2, 2/2 et 1/6 à 6/6

La qualité de l'ensemble des dossiers examinés par le jury atteste d'une sérieuse préparation à l'épreuve.

Première partie :

Cette partie a été globalement bien comprise et réussie par les candidats.

Comme le jury le préconise chaque année, de nombreux candidats ont décrit des responsabilités autres que leurs activités pédagogiques en face à face avec les élèves ou les auditeurs de la formation continue. Les responsabilités au sein des établissements ont ainsi été précisées (professeur principal, membre du conseil pédagogique, du conseil d'administration, suivi des projets divers, suivi des PFMP...) à la satisfaction du jury.

Deuxième partie :

Il est rappelé ici que le concours vise à recruter des cadres destinés essentiellement à enseigner dans les classes de seconde, première et terminale des filières professionnelles TISEC, TMSEC et TFCA. Il est donc demandé que chaque candidat s'intéresse à ces 3 baccalauréats et que les séquences pédagogiques proposées dans leur RAEP soient adaptées à ces filières. Cela est d'autant plus important pour eux qu'ils se prépareront ainsi bien mieux à l'épreuve d'admission.

Si un candidat n'intervient pas dans ces classes de baccalauréat professionnel, le jury l'invite à solliciter l'inspection territoriale pour qu'il puisse se rapprocher d'un établissement lui permettant d'intervenir quelques heures à ce niveau de formation, dans le cadre de sa préparation au concours.

→ Ainsi le candidat pourra s'appuyer sur une expérience vécue en baccalauréat professionnel pour présenter la séquence et la séance de formation. Des réalisations d'élèves pourront être décrites, des documents complétés par eux pourront également être joints en annexes.

Le jury souhaite rappeler aux futurs candidats, cette année encore, un ensemble de points importants pour l'élaboration de leur dossier RAEP :

- Veiller à ne pas alourdir inutilement le dossier en rédigeant des paragraphes entiers, très descriptifs sur des détails qui n'apportent rien à la réflexion pédagogique, comme par exemple : « il est 8 heures, la sonnerie retentit, j'accueille les élèves dans la salle, je fais l'appel, je dis à Kevin d'ôter sa casquette... ».
- Exploiter les référentiels de formation dans toutes les activités proposées.

- Les thèmes de l'évaluation, gestion du groupe classe et de la diversité des élèves doivent être systématiquement abordés.
- Le ou les deux exemples de documents ou travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et portée à la connaissance du jury, doivent permettre de l'éclairer. Les documents proposés aux élèves doivent être présentés dans les six pages de cette partie ou en annexe.
- La contextualisation doit être explicite, le problème technique à résoudre doit être clairement défini.
- Le positionnement dans la progression pédagogique, le déroulement de la séquence, la synthèse, les évaluations, pour ne citer que ces points, doivent faire partie de la séquence présentée, **c'est juste essentiel...**
- L'utilisation complète des 6 pages, au maximum, est vivement conseillée.

4. Informations statistiques

Épreuve d'admission

	INTERNE C.A.E.R	
Nombre d'inscrits	27 8	
Nombre de candidats ayant transmis leur RAEP	12 6	
Nombre de candidats admis	11 3	
Pourcentage d'admis par rapport aux candidats qui ont transmis leur RAEP	91,70% 50,00%	

Dossier de RAEP	INTERNE C.A.E.R	
Note la plus basse	2,5 4	
Note la plus élevée	16,5 19,2	
Moyenne de l'épreuve	11,41 12,88	
Moyenne des reçus	12,22 17,5	